

L'AREQ s'oppose fermement à tout assouplissement des mesures de surveillance dans les résidences d'hébergement pour aînés

Québec, le 15 novembre 2016 – L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ) accueille avec consternation et colère la nouvelle publiée dans *La Presse* de ce matin, selon laquelle le gouvernement reverrait à la baisse les normes de surveillance dans les résidences d'hébergement pour personnes âgées.

« Depuis trois ans, le gouvernement vogue de report en report et maintenant d'assouplissement en assouplissement, à l'égard des règles encadrant les résidences d'hébergement. La nouvelle de ce matin, que le cabinet du ministre de la Santé refuse de nier, est la goutte qui fait déborder le vase. On est en train de céder au chantage de propriétaires, c'est inacceptable! », souligne le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

Rappelons qu'il y a un an, le gouvernement déposait un projet de modifications au règlement sur la certification des résidences privées d'hébergement. Ces modifications, qui ne sont jamais entrées en vigueur, venaient édulcorer le règlement édicté en 2013 et la loi adoptée en 2011 pour resserrer le processus de certification des résidences. En vertu de ces modifications, les résidences de moins de 50 logements devaient être exemptées de l'obligation d'avoir sur place en tout temps du personnel qualifié pour répondre à des mesures d'urgence. Le gouvernement voudrait maintenant exempter toutes les résidences, peu importe leur taille.

Aucun compromis à faire sur la sécurité

L'AREQ s'inquiète des dangers de confier la responsabilité de la surveillance à une personne résidente ou bénévole. « C'est trop demander à une personne désignée parmi les résidents de surveiller une résidence. Ce n'est pas vrai que son propriétaire n'a pas les moyens de se payer du personnel qualifié! En exemptant des centaines de résidences, on met à risque des milliers de gens vulnérables pour des considérations financières. Ça n'a aucun sens. Trop de drames se sont produits au cours des dernières années, à commencer par la tragédie de L'Isle-Verte. Il n'y a aucun compromis à faire sur la sécurité », a poursuivi le président de l'AREQ.

L'AREQ demande encore une fois au ministre de la Santé de renoncer à assouplir les règles concernant la présence de personnel qualifié pour assurer la surveillance des résidences. En outre, le gouvernement devrait accompagner financièrement les petites résidences désireuses de se conformer au règlement, comme ce fut le cas pour l'installation de gicleurs.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte 58 000 membres, partout sur le territoire québécois. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).